

Réseau CClin-Arlin : nouvelle organisation

Mardi 5 décembre 2017

9e journée rouennaise de formation et d'information

F. Borgey

Définitions

IN = Infection nosocomiale (1999)





Environ 1 patient/20 Surcoût variable (400 € à 40 000 €)

IAS = Infection associée aux soins (2007)

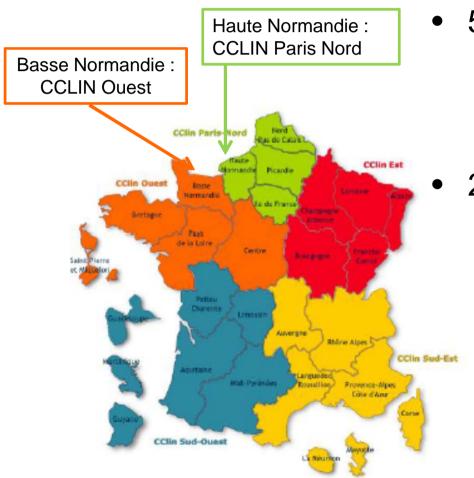
 « si elle survient au cours ou au décours d'une prise en charge (diagnostique, thérapeutique, palliative, préventive ou éducative) d'un patient, et si elle n'était ni présente, ni en incubation au début de la prise en charge »







Mise en place du réseau CClin-Arlin



• 5 CClin (1992)

- Structure d'encadrement et organe de coordination des actions de LIN
- Animations des antennes régionales
- 26 Arlin (2006)
 - Relai de proximité des CClin
 - Assistance de proximité aux établissements de santé et médico sociaux (EHPAD, FAM et MAS)
 - ➤ Une Arlin pour la Basse-Normandie
 - ➤ Une Arlin pour la Haute-Normandie

2015/2016: 1re évolution...

 Instruction n° 202 du 15 juin 2015 relative au Programme national d'actions de prévention des infections associées aux soins (Propias)

- Élargissement aux 3 secteurs de soins autour du parcours de soins
- Pilotage DGCS-DGOS-DGS
- Réformes des territoires





2015/2016: 1re évolution...

ARLIN Normandie:

Site de Caen

ARLIN Normandie:

Site de Rouen

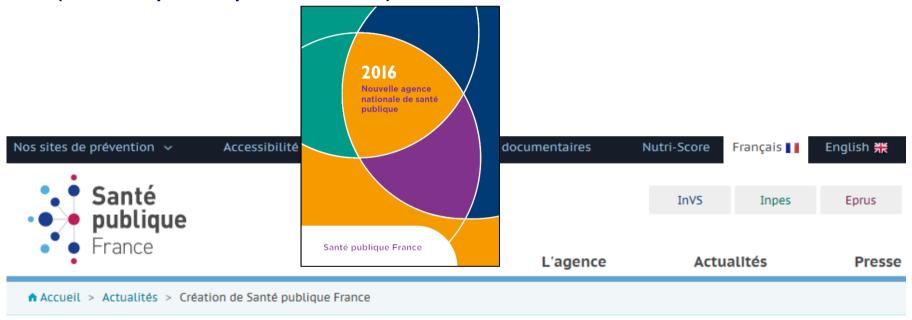
➤ Une Arlin Normandie

2 sites : Caen et Rouen

Equipes		0
Caen	Rouen	
<u>1,5 PH</u>	<u>1 PH</u>	
France BORGEY	Laurence GUET —	
Pascal THIBON		
1 cadre	<u>1 IDE</u>	
Liliane HENRY	Isabelle ROLAND	
1 secrétaire	<u>1 secrétaire</u>	
Josiane LEBELTEL	Clémence VAUTIER	

2016/2017 : 2^e évolution...

 Création de l'ANSP : Agence nationale de santé publique (Santé publique France)



 Loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ⇒ Réforme des vigilances

Réforme des Vigilances



Renforcer la protection de la population contre les menaces sanitaires améliorant en signalement et le traitement des événements indésirables

Améliorer le service rendu professionnels de santé et usagers





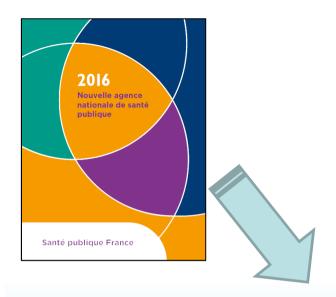
1 - Faciliter et promouvoir la déclaration des évènements indésirables

2 - Optimiser et simplifier le dispositif de la veille sanitaire en région

3 - Améliorer la lisibilité et le pilotage global des vigilances



Source: Ministère de la santé – Réunion du 2 février 2016





Réorganisation des structures régionales de prévention des infections associées aux soins





Réforme des Vigilances





Objectifs

- Optimiser le dispositif des ex CClin et ex Arlin pour coller à la nouvelle carte des territoires
- Renforcer la mutualisation des ressources et des structures (esprit de la réforme des vigilances)
- Adapter les moyens aux missions attendues
- > Révision du dispositif avec des modalités transitoires en 2016
- Créer des « Centres d'appui pour la prévention des infections associées aux soins »

Organisation sur le territoire

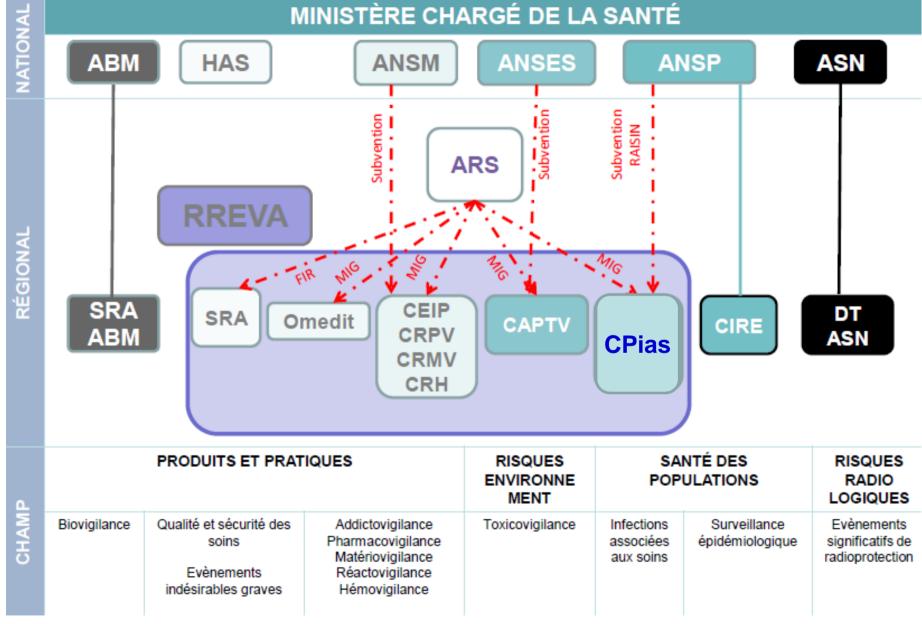
- Dispositif constitué de 17 structures implantées en CHU
 - Les 5 CClin et les 22 Arlin de métropole deviennent 13 structures régionales (soit une par nouvelle région)
 - Les 4 Arlin des DOM restent 4 structures régionales
 - Dans les régions qui ont fusionné (7), les structures conservent des équipes de proximité afin d'assurer une couverture territoriale suffisante

$$5 + 26 \Rightarrow = 17!$$

- Les 17 structures font partie des RREVA dont les ARS assurent la coordination
- Tutelle: DGOS DGS
- Pilotage scientifique : ANSP pour mise en œuvre des missions nationales

VEILLE, ALERTES ET VIGILANCES RESEAU REGIONAL DE VIGILANCES ET D'APPUI (RREVA)





Source : Ministère de la santé – Réunion du 2 février 2016

Réseaux REgionaux de Vigilance et d'Appui (RREVA)

- SRA : Structure Régionale d'Appui à la qualité et sécurité
- OMéDIT : Observatoire des médicaments, des dispositifs médicaux et des innovations
- CEIP : Centre d'Evaluation et d'Information sur la Pharmacodépendance
- CRPV : Centre Régional de Pharmaco-Vigilance
- CRH: Coordonnateur Régional d'Hémovigilance
- CAPTV : Centre Anti-Poison et de Toxico-Vigilance
- CClin-Arlin : Centre de Coordination Antenne Régionale de Lutte contre les IN
- CPias : Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins

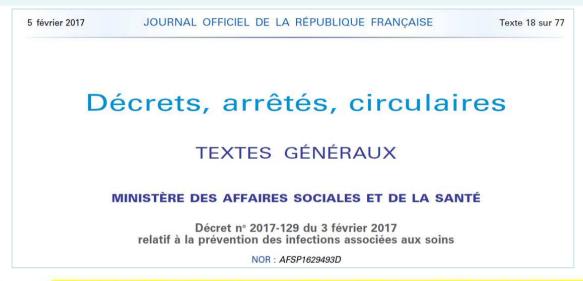
Impact règlementaire



« Centres d'appui pour la prévention des infections associées aux soins

- « Art. R. 1413-83. Dans chaque région, pour la mise en œuvre des orientations de la politique de santé définie à l'article L. 1411-1 concourant à la prévention des infections associées aux soins, un centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins assure les missions suivantes :
- « 1° L'expertise et l'appui aux professionnels de santé, quels que soient leurs lieux et modes d'exercice, pour la prévention des infections associées aux soins et de la résistance aux anti-infectieux ;
- « 2º La coordination ou l'animation de réseaux de professionnels de santé concourant à la prévention des infections associées aux soins :
- « 3° L'investigation, le suivi des déclarations mentionnées à l'article R. 1413-79 et l'appui à leur gestion à la demande des professionnels de santé concernés ou de l'agence régionale de santé.
- « Le centre est membre du réseau régional de vigilance et d'appui de sa région mentionné à l'article R. 1413-62. Il participe aux travaux de celui-ci, notamment sur l'organisation de la veille sanitaire et des vigilances.

Impact règlementaire



- « Art. R. 1413-84. Le directeur général de l'agence régionale de santé désigne un établissement de santé dans lequel le centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins est implanté, pour une durée de cinq ans renouvelable, après avis du directeur général de l'Agence nationale de santé publique. Le centre est implanté dans un établissement de santé et peut comporter plusieurs unités hébergées dans d'autres établissements de santé de la région.
- « Cette désignation a lieu après appel à candidatures selon un cahier des charges auquel les centres doivent se conformer et qui est défini par un arrêté du ministre chargé de la santé. Ce cahier des charges précise notamment la nature des travaux des centres et leur organisation.
- « Le responsable du centre, dont l'identité figure dans l'acte de candidature, est un médecin ou un pharmacien compétent en hygiène hospitalière ou en prévention des risques infectieux.
- « Le directeur général de l'agence régionale de santé peut recourir au centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins d'une autre région pour mutualiser l'accomplissement de certaines des missions mentionnées à l'article R. 1413-83, avec l'accord du directeur général de l'agence régionale de santé compétent.

Arrêté du 7 mars 2017 : cahier des charges des missions régionales

- Missions d'expertise et appui
 - Conseil et assistance technique pour des questions d'ordre scientifique, technique ou organisationnel en provenance des ES, établissements et services médico-sociaux et professionnels de santé du secteur des soins de ville, de l'ARS ou du ministère de la santé
 - Identification des problématiques régionales en termes de risques infectieux associés aux soins à partir notamment des demandes de conseils, des signalements et alertes et résultats des surveillances et enquêtes épidémiologiques
 - Contribution à l'élaboration de la stratégie et des plans régionaux de prévention des IAS
 - Valorisation des données et promotion de la déclaration des IAS, notamment par l'organisation ou l'appui aux retours d'expérience

Arrêté du 7 mars 2017 : cahier des charges des missions régionales

- Animation territoriale, accompagnement, formation
 - Constitution et animation de réseaux de professionnels (ES, EMS, ville)
 - Aide à l'interprétation et la diffusion et l'appropriation des recommandations, réglementations, études, résultats des actions de surveillance et campagnes nationales, y compris la promotion de la vaccination, en lien avec l'ensemble de structures régionales concernées
 - Contribution à l'information et la formation des acteurs de la prévention des IAS, des professionnels de santé et des usagers, notamment par l'organisation d'actions de formation continue, le développement et la promotion de nouveaux outils pédagogiques de gestion des risques ou la participation à la conception ou la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et d'éducation pour la santé en lien avec l'ensemble de structures régionales concernées
 - Contribution à l'animation du réseau des référents chargés du conseil et de l'appui aux prescripteurs d'antibiotiques en lien avec l'ARS
 - Actualisation de l'annuaire des ressources au niveau régional (mailings, gestion des inscriptions, formulaires...)

Arrêté du 7 mars 2017 : cahier des charges des missions régionales

- Surveillance, investigation et appui à la gestion de la réponse en appui aux ARS
 - Investigation des épisodes infectieux associés aux soins dans le cadre des déclarations prévues à l'article R. 1413-79 du CSP
 - Suivi et appui à la gestion des épisodes infectieux associés aux soins dans le cadre du signalement; proposition de préconisations, de pistes d'amélioration des pratiques ou de l'organisation, et d'évaluations de leur mise en place, le cas échéant
 - Accompagnement à la gestion des risques et réalisation d'évaluation des pratiques de prévention des IAS, notamment sur site. Préparation et aide à la gestion de risques sanitaires émergents d'origine infectieuse et à potentiel épidémique

Et pour les missions nationales ?

10 missions nationales (?)

[sous réserve]

[sous réserve]

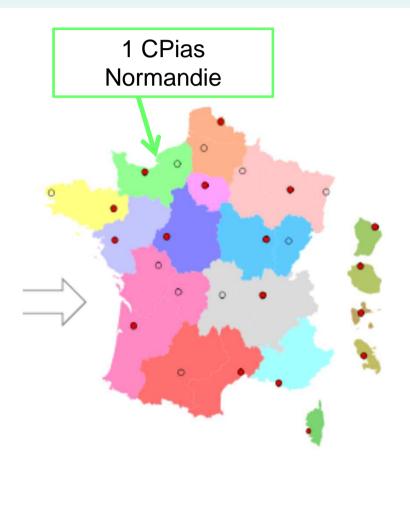
- 1 mission Signalement (coordination Santé publique France)
- 5 missions réseaux nationaux de surveillance (BMR-ICD, ATB, ISO, Réa, CV)
- 1 mission Enquêtes /études
- 1 mission Audits et évaluation (GREPHH)
- 1 mission Documentation (Nosobase[®])
- 1 mission Formation /sensibilisation prévention des IAS
- Appels à projet pour les missions nationales [av. 11/12/2017 (?)]
- Analyse des dossiers
- Nomination le 31/03/2018 ?
- Démarrage des actions le 01/04/2018 [sous réserve]

Et donc en pratique, pour la Normandie?

2016/2017 : 2^e évolution...

- > Appel à candidature
- > Un CPias Normandie
- > Une équipe
- 2 sites : Caen et Rouen

Caen	Rouen
1,5 PH France BORGEY, responsable Pascal THIBON	<u>1 PH</u> Laurence GUET
<u>1 cadre</u>	<u>1 IDE</u>
Liliane HENRY	Isabelle ROLAND
<u>1 secrétaire</u>	<u>1 secrétaire</u>
Josiane LEBELTEL	Clémence VAUTIER



Arlin Normandie (2016) ⇒ CPias Normandie (1er juillet 2017)

- Une équipe
- Deux sites
- Un logo
 - Un compte twitter 🏏
- Une liste de discussion
- Un site internet



PRESENTATION

EQUIPE

L'équipe

2016

>Réunification de la Basse et de la Haute Normandie

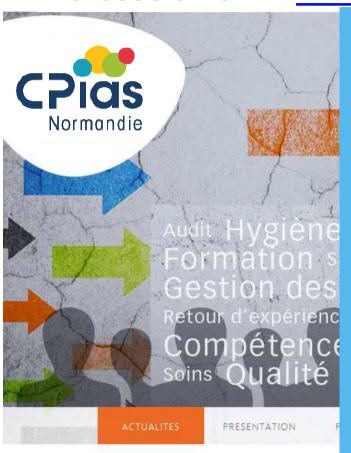


> Réunification des 2 Arlin : Arlin Normandie (2 sites)

- Arlin Normandie Caen
- · Arlin Normandie Rouen

Site internet

Adresse à venir : <u>www.cpias-normandie.org</u>



17/10/2017 CONGRES

9^e Journée de prévention des IAS et de la résistance aux ATB, le 5 déc. 2017

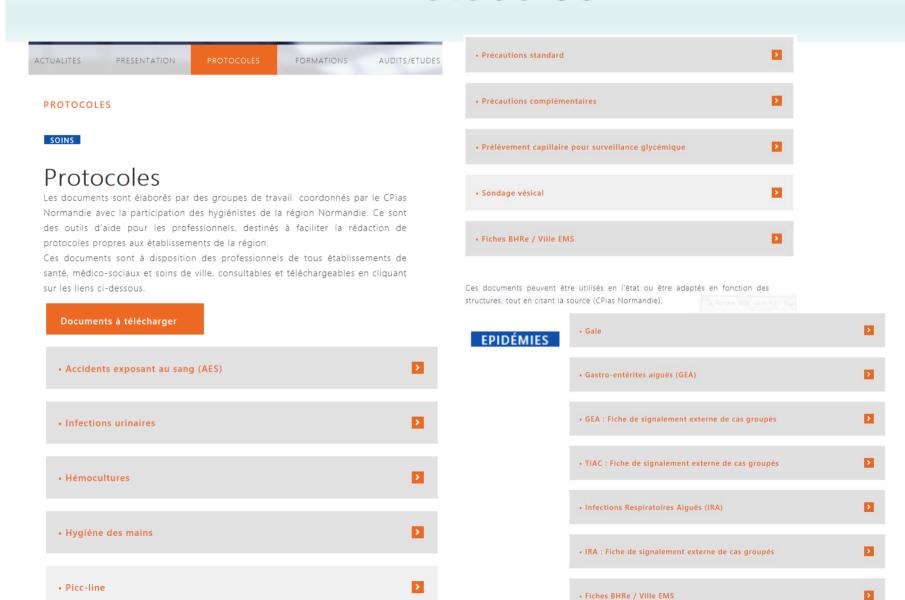
Le CPias Normandie Rouen vous propose une journée de formation sur la prévention des infections associées aux soins et de la résistance aux antibiotiques à destination des établissements médico-sociaux (programme à télécharger).

Cette journée se déroulera le mardi 5 décembre 2017 de 9h30 à 16h15 au CHU de Rouen (amphi Flaubert).

Différents thèmes seront abordés lors de cette journée dont : la nouvelle organisation du réseau CPias, le circuit du signalement des évènements indésirables associés aux soins, des retours d'expérience en EMS, les premiers résultats de l'enquête URI Ehpad...

ACTUALITES

Protocoles



Formations

Outils de formation : hygiène des mains

Mars 2015

L'ARLIN de Basse-Normandie vous propose des outils de l'hygiène des mains, à destination des professionnels exe médico-sociaux ou de santé.

Vaccination contre la gripp Saison 2017-2018

Octobre 2017

Pour vous aider à promouvoir la vaccination contre la grippe, le renouvelle la mise à disposition des outils suivants, pour vous place dans vos établissements, une démarche multimodale pou vaccination des professionnels pour la saison 2017-2018.

Les documents mis à votre disposition :

- > une charte d'engagement de votre établissement :
 - établissement de santé (format pdf ou format à compléter)
 - établissement médico-social (format pdf ou format à compléter)
- > un diaporama "information générale"
- > un diaporama "6 idées reçues"
- > un diaporama "7 bonnes raisons"
- > une vidéo proposée par le Ministère de la Santé (ci-dessous)



Les précautions standard

Avril 2016

Une des mesures fondamentales l'application des précautions standa Le respect des précautions standar nouveau programme national d'acti (Propias juin 2015). Cela concerne to établissements médico-sociaux et de • Méthodes a posteriori Normandie vous propose 2 suppd. Méthodes a priori télécharger).

> un diaporama (Arlin Normandie > un diaporama (Arlin Normandi

En complément, une vidéo sur douchette versus lave-bassin et tenues

> une vidéo - excrétas

Gestion des risques en hygiène

Le Réseau Normand Qualité Santé Qual'va (ex RBNSQ) en partenariat avec le CPias (ex Arlin) Normandie proposent, aux hygiénistes de la région, plusieurs sessions (2 jours) de formation sur la "gestion des risques en hygiène" :

et d'améliorer l'observance des balinscription directement sur le site internet de Qual'Va : > Lien Qual'Va

Une formation DPC à la gestion du risque infectieux en hygiène *a priori* est proposée sur 2015 - 2016 - 2017 (4 sessions de 2 jours = idem formation

Vous pouvez télécharger le **pré-programme** sur notre site

Inscription directement sur le site internet de Qual'Va

> Lien Qual'Va

ARLIN

Les précautions complémentaires contact

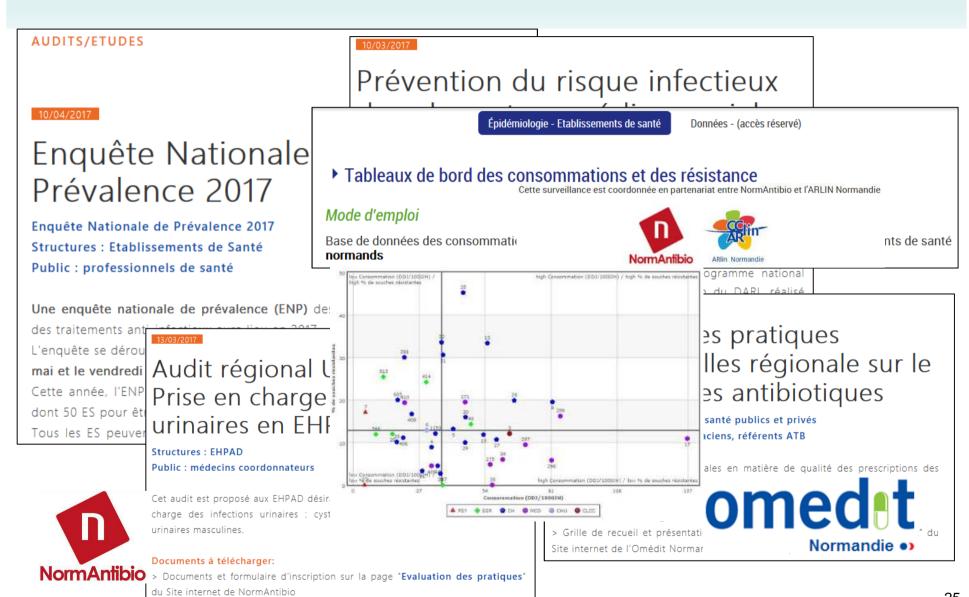
Juin 2017

Les précautions complémentaires sont des mesures à mettre en place, en plus des précautions standard, dans des situations spécifiques afin de prévenir les risques de transmission croisée lors de la prise en charge du patient-résident dans les établissements de santé, médico-sociaux et en soins de ville.

Le CPias Normandie propose un support de formation sous forme de diaporama (théorie et quizz sur des situations) à destination des professionnels de santé.

> Diaporama "les précautions complémentaires : faites le bon choix"

Audits/études



En conclusion

- Évolution... dans la continuité!
- Vos interlocuteurs ne changent pas!
- Continuez à nous solliciter... ©

CPias Normandie

Site de Caen

CHU de Caen – Niveau 3 Ave de la Côte de Nacre 14033 Caen Cedex 9

Tél: 02 31 06 51 51 Fax: 02 31 06 49 14

Mails:

borgey-f@chu-caen.fr thibon-p@chu-caen.fr henry-l@chu-caen.fr lebeltel-j@chu-caen.fr

Site de Rouen

CHU de Rouen – C. Nicolle

1 rue de Germont

76031 Rouen Cedex

Tél: 02 32 88 68 77 Fax: 02 32 88 09 66

Mails:

laurence.guet@chu-rouen.fr isabelle.roland@chu-rouen.fr clemence.vautier@chu-rouen.fr



Merci de votre attention

Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins

